

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 46 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ANGLETERRE. — LONDRES, 19 JUILLET.

M. et M<sup>me</sup> de Bériot (Malibran se sont embarqués pour Anvers, dimanche dernier. Le duc Ch. de Brunswick et plusieurs autres amateurs distingués de spectacle ont assisté à leur embarquement. M<sup>me</sup> la duchesse de St-Albans a été rendre visite à la célèbre cantatrice et lui a fait cadeau d'un superbe mouchoir et d'un flacon.

Parmi les objets laissés par le docteur O'Meara et qui doivent être vendus, on remarque un magnifique sabre turec que portait Napoléon en Egypte, cinq cuillères d'argent, cinq fourchettes et six cuillères à thé dont Napoléon se servait ordinairement à Sainte-Hélène; un modèle parfait en bronze de la fauaise Colonne Vendôme, donné au docteur par la princesse Caroline; quelques lignes adressées par Napoléon au prince Eugène, et portées de Sainte-Hélène par O'Meara; quelques boucles de cheveux de Napoléon, un anneau pontifical du cardinal Fesch, une dent de Napoléon arrachée par O'Meara à Sainte-Hélène et l'instrument avec lequel il l'a arrachée, etc.

Aux assises de New-York de jeudi dernier, pendant l'interrogatoire d'un témoin dans une cause criminelle, un énorme chat, dans un état de fureur, s'élança du sein de la foule sur la table des avocats, sauta de là sur le banc de l'accusé et après avoir tenté de rendre visite aux jurés, il fit une descente rapide sur la tête de l'éloquent défenseur, dont il marqua le front avec ses griffes. Cet outrage devint le signal d'un mouvement général parmi le barreau. L'insolent matou, n'ayant regardé ni aux dignités ni au decorum des membres de la cour s'élança de nouveau sur les pièces du procès qui étaient sur la table, et après avoir tout bouleversé, il quitta immédiatement la cour. Les débats furent interrompus pendant quelque temps, le savant juge et toute la cour étaient pris d'un rire convulsif et l'on ne vit jamais un tribunal criminel de si bonne humeur.

A Londres, on va construire, sous la direction de M. Green, un ballon assez grand pour pouvoir contenir dix personnes. Les pièces de soie dont il sera formé ont près de 100 pieds de long, 5 pieds de large au centre et se terminent presque en pointe à leurs extrémités. Quand il sera fini, le ballon aura 70 pieds de haut. Le filet qui l'enveloppera pèse 300 livres; et tout l'appareil, non compris le gaz, le lest et les voyageurs, pèsera environ 700 livres; le gaz, en pèsera environ 2,000. La machine sera finie dans quelques semaines, et le ballon partira de Vauxhall-Gardens.

### FRANCE. — PARIS, 20 JUILLET.

M. de Talleyrand a dû arriver cette nuit à Paris. Son Exc. vient d'acheter un des plus précieux hôtels de Versailles, et se dispose, dit-elle, à y finir ses jours non loin du musée historique.

Un correspondant du National lui écrit de Londres que la pétition en faveur de M. Beaumont sera présentée au parlement par M. O'Connell et le colonel Thompson, mais que le ministère la repoussera avec énergie. Nous avons ap-

pris par un correspondant plus sûr que celui du National, que les discours prononcés dans ce club anarchique où on a fait l'apologie des assassins et d'Alibaut en particulier, ont produit un inexprimable sentiment de dégoût et d'honneur en Angleterre, et ce sentiment unanime chez les honnêtes gens suffirait pour déconsidérer la pétition venue d'une telle source sans que le ministère eût besoin de la repousser énergiquement. Les clubistes de *Croi and anchor* ont perdu la cause de leur protégé en l'associant à celle des assassins et des régicides.

On écrit de Prague, 12 juillet : Charles X est arrivé hier ici et est descendu au *Cheval noir*, il a continué sa route aujourd'hui. Le duc d'Angoulême et le duc de Blacas sont allés à sa rencontre. Le départ de la famille Bourbon pour Gratz est contraindant, du moins toutes les personnes de la suite de Charles X ont reçu l'ordre de rester où elles sont et d'attendre des instructions ultérieures. Le roi veut se rendre dans la Bohême méridionale, ensuite il retournera à Teplitz après le départ du roi de Prusse, et après le couronnement de l'empereur, il rentrera à Prague.

Un événement affreux vient de jeter la consternation dans la ville de Poligny, département de Jura. Le 11 de ce mois, le sieur Donneux, âgé de 26 ans, fils du juge-de-peace de ce lieu, a tiré presque à bout portant un coup de pistolet à son père; la balle a pénétré dans la bouche, a macéré les deux lèvres, coupé le bout de la langue, brisé quatre dents, et est sortie au-dessous de l'oreille. Cette blessure n'est heureusement pas mortelle. Le coupable, arrêté dans sa fuite par la gendarmerie, a été trouvé nanti d'un pistolet, d'un poignard et de munitions. Il est sous la main de la justice. L'esprit d'intérêt et de jalousie envers son frère aîné paraît l'avoir porté à cette horrible action.

D'après des nouvelles de Dantzick du 2 juillet, on y avait mis en vigueur les dispositions d'après lesquelles les droits établis sur les vaisseaux hollandais sont augmentés, de sorte que chaque vaisseau de cette nation devra payer, indépendamment du droit de tonnage, 1 th. de droit de pavillon, 9 silb. g. de droit de port, et pour les vaisseaux en charge 12 silb. g. de droit de pilotage par last.

### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les dernières nouvelles reçues de Madrid sont du 12 juillet. Les opérations électorales devaient commencer le lendemain, et l'autorité avait pris toutes ses mesures, dans la crainte qu'elles ne donnassent lieu à des troubles.

Malgré quelques succès remportés de côté et d'autre sur les factieux, le Bas-Aragon et Valence sont toujours désolés et ravagés par des bandes qui ont reçu depuis deux mois une organisation redoutable, et qui échappent aux poursuites des généraux de la reine.

L'entrée du chef carliste Gomez en Galice n'était pas connue ou n'était pas publiée le 12, à Madrid; mais on savait qu'il était parvenu jusqu'à Oviédo, et qu'il avait occupé la ville quelques heures sans éprouver de résistance. On espérait

encore cependant que les généraux Espartero et Manso l'arrêteraient dans sa marche.

Les correspondances de Lisbonne, arrivées par la voie de l'Espagne, parlent de quelques renouemens mignelistes dans les provinces. Ils se rattachent sans doute à l'expédition de Gomez dans la Galice.

On lit dans le *Journal de Paris* :

La division carliste, commandée par le général Gomez, est entrée le 6 à Oviédo où elle a levé une forte contribution. Elle en est partie le 7, se dirigeant sur la Galice.

Le général Espartero et le général Manso, venant, le premier des provinces basques, le second de la Vieille-Castille, sont arrivés à Oviédo le lendemain du jour où les carlistes avaient quitté cette place. Espartero s'est mis avec 12 bataillons à la poursuite de Gomez, qui avait à traverser plusieurs rivières non guéables avant de pénétrer en Galice et qui d'ailleurs aura trouvé, à ce qu'on assure, sur la frontière de cette province, un corps de troupes disposé à lui disputer le passage.

La brigade portugaise, formant la réserve des troupes de la reine, est entrée le 6 à Léon.

Le général en chef Cordova est arrivé le 15 à Vittoria. Il a dirigé sur Logrono quatre bataillons chargés de poursuivre une division carliste qui, le même jour, a envahi la province de Soria.

Le 9 de ce mois, les généraux Christinos Rotten et Montes, se sont mis en marche de Gaspé et de Castel Terrano avec 10 à 12,000 hommes qu'ils ont pu réunir pour le Haut-Aragon, laissant ainsi au pouvoir des carlistes toute la partie basse de cette province. La cause de ce mouvement est la désertion qui commençait à se manifester d'une manière alarmante. Le chef carliste Quilez se trouvait le même jour à Médiana, à 4 lieues de Saragosse avec 6,000 fantassins et 300 hommes de cavalerie. A la même date, 800 cavaliers, Cabrera avec 10,000 hommes d'infanterie et 800 cavaliers était à Gaudaza.

### CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* :

L'union conjugale est pour les uns un doux servage, pour les autres une dure servitude, mais une servitude éternelle et non de celles que le temps permet de rompre et de prescrire.

Voilà pourtant un mari qui prétend assimiler l'obligation que lui impose la loi de recevoir sa femme à une servitude apparente et continue, soumise à la prescription trentenaire.

Trois ans à peine s'étaient écoulés depuis le mariage des sieur et dame M..., traiteurs-restaurateurs, à Paris, lorsque le mari disparut; et, depuis, plus de trente années ont passé sur la tête des époux. Enfin, en 1835, la dame M... se disposa à faire déclarer l'absence de son mari; mais préalablement elle a recours aux *Petites Affiches*, ce répertoire général des objets perdus; et de nombreuses insertions invitent les personnes qui auront trouvé M. M..., à le ra-

### DE LA BELGIQUE.

PENDANT LES ANNÉES 1791 à 1795.

(Suite et fin.)

Nous avons vu quelle était au commencement de 1791, la position du gouvernement autrichien à l'égard des deux partis qui divisaient la Belgique; il convient d'avoir aussi une idée exacte de ses relations avec les puissances étrangères.

La révolution belge était survenue au moment où l'Autriche, entraînée par la Russie dans une guerre impolitique avec la Turquie, avait égaré sur ses projets les craintes de l'Angleterre et de la Prusse. L'Angleterre redoutait, comme elle le fait encore, la prépondérance de la Russie dans l'Orient; la Prusse, l'augmentation de la puissance de l'Autriche, sa rivale en Allemagne. Toutes deux disposaient de la Hollande ou plutôt de la cour du Stathouder, dont les gouverneurs généraux s'étaient attiré l'inimitié, par l'appui accordé, en 1787, aux patriotes hollandais. Dans le but d'opérer une diversion en faveur de la Porte, ces trois puissances, réunies par une communauté d'intérêts, cherchèrent à créer des embarras aux deux cours impériales; elles soulevèrent contre Catherine II la Suède et la Pologne, et pour occuper les forces de Joseph II, elles fomentèrent la révolution en Belgique et les troubles en Hongrie. Les choses en vinrent même à ce point, que le successeur du grand Frédéric se prépara sérieusement à secourir les efforts de Gustave III. L'année 1790 ne semblait pouvoir s'écouler sans un embrasement général.

La situation de la France en décida autrement, et l'intention de révolutionner l'Europe, que manifestait hautement le parti républicain dont l'influence croissait avec les pertides de la cour, tourna vers un autre point l'attention des puissances du Nord. Elles sentirent la nécessité de se réunir dès lors contre l'ennemi commun, et la Russie seule continua quelques mois encore ses hostilités contre la Turquie. Léopold exploitait adroitement ces craintes, fit des concessions peu importantes, accepta avec la Porte un armistice converti bientôt après en traité de paix, et parvint ainsi à se tirer avec honneur de la situation embarrassante où l'avaient jeté les projets ambitieux de son frère, et à obtenir l'abandon, en sa faveur, des patriotes de la Belgique. De légères défiances, légitimées par les événements des dernières années, survinrent à cette réconciliation, mais ne tardèrent pas à disparaître.

De ce côté, le gouvernement autrichien n'avait donc rien à redouter; du côté de la France, il n'en était pas de même.

Léopold n'était pas ennemi de réformes modérées. Lui-même, par ses écrits, engagea plus tard Louis XVI à accepter la constitution que l'Assemblée nationale présentait à sa sanction ayant de se séparer; il

espérait encore que l'ordre triompherait de l'anarchie, et ses opinions connues lui procurèrent au moins quelques amis dans les rangs des révolutionnaires modérés. Moins heureux, notre pays n'avait, comme je l'ai dit, rencontré auprès d'aucun parti une véritable sympathie pour ses intérêts. Le sentiment de catholicité, l'un des caractères particuliers de la révolution belge, était tourné par tous en dérision.

Les royalistes qui faisaient de la religion métier et marchandise, la prêchant sans y croire après en avoir eux-mêmes provoqué la ruine, auraient pu, uniquement par spéculation, prêter au Congrès une main secourable, si ce n'eût été approuver ce qu'ils appelaient la révolte contre l'autorité légitime du souverain.

Quant aux révolutionnaires, ils se partageaient en deux camps; d'une part, les partisans de la monarchie constitutionnelle, de l'autre, ceux de la république. L'intérêt des uns et des autres semblait être de faire fléchir leur antipathie religieuse devant un principe commun à défendre (1). Il n'en fut rien chez les premiers; l'espoir de se concilier les souverains de l'Europe les porta à refuser tout secours à la Belgique, et les propositions de Lafayette, leur organe en cette occasion, furent avortées des démarches du Congrès. Le but des seconds était au contraire d'allumer une conflagration dont ils attendaient la chute du pouvoir monarchique, et ils se montrèrent par esprit d'opposition dévoués à une cause qui était la leur en définitive, quoique les résultats obtenus dans les deux pays fussent tout à fait différents.

Les discussions dont le club des jacobins, où le nombre des *Mor-nar-chiens* était grand encore, fut le théâtre peu de jours avant la rentrée des Autrichiens en Belgique, prouvent combien était vive la méintelligence sur ce point. Attaqué violemment par les Vonckistes, le Congrès n'y avait trouvé de défenseurs que parmi les démocrates. La presse périodique reflétait avec fidélité les opinions de différents partis à notre égard. Tandis que les *Actes des apôtres* de Rivalot nous lançaient leurs lardons aristocratiques, que le *Moniteur* de Panckoupe faisait ouvertement des vœux pour le succès des armes de l'empereur, et ne nous accordait de douces paroles qu'au moment où ses patrons sentaient quelle faute ils avaient commise en laissant établir un cordon militaire destiné à empêcher l'exportation de la *maladie française*, nous n'étions soutenus que par les ultra-révolutionnaires. Carra dans ses *Annales patriotiques et littéraires*, Prudhomme

(1) Le journal de Prud'homme portait l'épigramme suivante : Les grands ne nous paraissent grands, que parce que nous sommes à genoux... Levons-nous.

dans ses *Révolutions de Paris* (1), et surtout Camille Desmoulin dans ses *Révolutions de France et de Brabant* avaient plusieurs fois chaleureusement plaidé notre cause.

Quoique hérissee de préjugés et erronée sous plus d'un rapport, leur opinion n'en mérite pas moins d'être connue; voici des extraits d'un article que Camille Desmoulin, le procureur général de la lanterne (2), fit paraître peu de temps avant la restauration (3) :

C'est dommage que ces prêtres gâtent si fort la révolution du Brabant. On ne peut s'empêcher d'admirer le courage avec lequel les Belges, en voulant conserver les capuchons de leurs moines, veulent aussi conserver la liberté. A l'exemple des braves Liégeois, les Belges ont reconnu que les nations qui avaient une fois recouvré leur liberté, devaient vivre libres ou mourir. J'ai cessé de parler du Brabant, parce que les moines, me regardant comme un excommunié, avaient cessé toute correspondance avec moi, et que je me suis défilé, d'un autre côté, des nouvelles qui me venaient du parti démocrate de ce pays là, en voyant ce parti appuyé et prôné par tous les aristocrates et les ministériels de France... La plupart des écrivains périodiques, même patriotes, se sont plu à décrier cette révolution, à exagérer les pertes du Congrès, à le tourner en ridicule. On peut en excuser quelque-uns d'avoir partagé l'erreur des Vonckistes; mais qu'il est méprisable l'écrivain français qui dit (voyez les nos 159 et 161 du *Moniteur*, que puisse le peuple belge ne veut pas se soumettre au roi de Hongrie, la dévastation est permise à celui-ci, pour faire un exemple terrible de ce que peuvent la justice et la colère des rois, et pour effrayer les peuples qui seraient tentés d'imiter les Belges (4)... Dans les années les plus glorieuses pour le peuple français, ce sera une grande tâche que nous ayons, je ne dis pas laissé opprimer les Belges et les Liégeois (ils ne seront point opprimés, ils ne seront point vaincus), mais de ne pas les avoir secourus, et de les avoir laissés seuls élever un boulevard à notre liberté de ce côté-là et le ciment de tant de sang sans les avoir secourus. Ne nous vantons plus de notre titre de citoyens français, c'est de celui de citoyen liégeois que je serais glorieux en ce moment...

(1) De Pradt dans sa brochure : *De la Belgique depuis 1789 jusqu'en 1794*, n'est pas de ce sentiment; il croit qu'en agissant autrement qu'elle ne l'a fait l'Assemblée nationale eût commis une grande faute.

(2) Je dois dire que je n'ai pas trouvé dans les numéros du *Moniteur*, cités par Cam. Desmoulin, les passages qu'il signale. Toutefois, ils sont écrits dans l'esprit de ce journal.

(3) C'est la qualification que Camille Desmoulin s'était donnée lui-même.

(4) *Révolutions de France et de Brabant*, 5<sup>e</sup> n<sup>o</sup> (novembre 1790).





GASINO.

LISTE DES LOTS HEUREUX

Qui seront tirés à la TOMBOLA du 28 juillet 1836, dernière de cette année.

- 1. Une Pendule... valeur, Francs, 185
2. Une demi Parure... 90
3. Une paire Vases... 76
4. Une Boite contenant 24 Couteaux de dessert... 76
5. Une table à ouvrage... 65
6. Deux tables à jeu... 64
7. Un service à Café... 60
8. Une grande Cuillère à soupe en argent... 59
9. Une Tabatière en argent... 40
10. Une douzaine Cuillères à Thé en argent... 39
11. Une demi douzaine Foulards... 36
12. Un nécessaire de Dame... 35
13. Une Cave à Liqueurs... 33
14. Un Écran... 33
15. Un nécessaire d'Hommes... 32
16. Un Cabaret... 30
17. Un Tapis de table... 30
18. Un Verre d'eau... 29
19. Une boîte à Gants avec 6 paires Gants Boivin... 25
20. Un parapluie... 24
21. Une Clef de montre... 22
22. Deux Corbeilles à fruit en cristal... 16
23. Une Ombrelle... 16
24. Une tasse à Bouillon... 16
25. Un panier à Thé en vermeil... 15
26. Deux Compotiers en cristal... 15
27. Une paire de Chandeliers plaqués... 14
28. Une Canne... 12
29. Un Dé en vermeil... 7
30. Un Tire Bouchon... 6

TOTAL 1200

31. Plus une Boite à Thé non réclamée à la Tombola du 19 juin dernier... 36

Le Secrétaire, J.-L. MOTTARD.

VENTE DÉFINITIVE.

Le 3 août 1836, à 10 heures du matin, en l'étude de M. BERTRAND, notaire, il sera procédé à la vente définitive...

DE DEUX MAISONS,

Situées à Liège,

SUR LES DEGRÉS DE St. PIERRE, N° 13 ET 14, Sur la mise à prix de 16,065 francs, y compris la surenchère et les charges. 794

ADJUDICATION.

Le jeudi 4 août 1836, 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix des cantons Est et Nord de la ville de Liège, sis rue derrière le Palais, il sera procédé par le ministère de M. BERTRAND, notaire à Liège, à la requête des héritiers de M. Ferdinand Ignace Joseph COLSON, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après, savoir :

- 1er. lot. — Une PETITE MAISON, avec jardin y attenant, et jouissant d'une charmante vue, située AU PÉRY, tenue à bail par M. Leconte, professeur.
2me. lot. UNE MAISON, située à Liège, rue Potière, n. 748, occupée par M. Plouette.
3me. lot. — Une autre MAISON attenant à la précédente, n. 749, détenue par M. Flesch.
4me. lot. — Une autre MAISON, située en cette ville, rue du Champion, n. 463, détenue par M. Guillaume.
5me. lot. — Les trois cinquièmes indivis d'une maison, située à Liège, rue St-Adalbert, n. 754, détenue par M. Romedenne, insituateur.
S'adresser audit M. BERTRAND, notaire. 793

VENTE D'IMMEUBLES.

Le lundi 1er août 1836, à dix heures du matin, chez le sieur Louis-SCHOENMAKERS, à la Grand'Routte, commune de St. André, à la requête des enfans MOOR, il sera vendu publiquement, par le ministère de M. FLECHET, notaire à Warsage, les immeubles ci-après détaillés, savoir :

- 1er. lot. — UNE MAISON, autres BATIMENS et dépendances, DEUX PRAIRIES et le JARDIN y attenant, situés dans la commune de Julemont.
2me. lot. — LE BOIS DE HIBROUX et LONG CROUSSEAU, avec 2 prairies, le tout situé dans la commune de St-André.
3me. lot. — DEUX PRAIRIES, situées au lieu dit : Dielles, même commune.
4me. lot. — UNE PRAIRIE de 39 perches 23 aunes, près la levée dite : Waide à Posse, même commune.
5me. lot. — UNE VIEILLE MAISON et bâtimens, un petit jardin, une petite prairie, la partie d'une ruelle et une prairie dite l'Enclos, commune de Julemont.
6me. lot. — UNE TERRE de 58 perches 84 aunes, dans la campagne de Mortroux, au lieu dit : Pireux, sous St-André.
Le tout de la superficie d'environ 7 bonniers 23 perches 84 aunes.
S'adresser audit notaire FLECHET, en son étude à Warsage, pour voir les conditions et les titres de propriété. 799

A VENDRE

Une FORTE CHARENTE, pouvant servir à conduire des pierres pour BATIR. S'adresser faubourg d'Amerscoeur, n° 59 bis. 715

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE. DEMANDE EN CONCESSION

MINES DE ROUILLE.

PLOMB, FER, GALAMINE ET SCHISTES ALUMINEUX.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 11 juillet 1836, sous le n° 1444 du répertoire particulier, la dame Marie-Joseph Franck, veuve de Jean-Pierre Chefnay, domiciliée à Liège, et MM. Louis comte de Henricourt, domicilié à Ramet, et François-Guillaume Arnold Chefnay, de Liège, ont demandé la concession de mines de houille, plomb, fer, galamine et schistes alumineux, gisant sous des terrains d'une étendue superficielle de 1081 hectares dépendans des communes de Ramet, Ehein et Clermont, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant à la rive droite de la Meuse au point de séparation des communes de Hermalle et Clermont près du hameau de Chaumont, on longe, en descendant la dite rive jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée de la maison Jacques Sacré, située à Flemalle-Haute vis-à-vis l'île dite Rensoumet, sur les deux Tilleuls qui servaient anciennement de limites entre les communes de Ramet et Ivoy.

A l'Est, par cette ligne droite longue de 525 mètres jusqu'aux dits Tilleuls; de ce point par une 2e ligne droite longue de 542 mètres finissant à la maison de A. Beaufort, puis par une 3e ligne droite longue de 712 mètres tirée sur l'angle saillant et au Nord-Est du bois dit Pied-Vache et prolongée jusqu'à la grande route de Liège à Terwagne, prenant alors cette grande route et la continuant jusqu'aux limites séparatoires des communes de Ramet et de la Neuville en Condroz.

Au Sud et à l'Ouest, par ces limites en suivant la lisière du bois de St-Paul et le cours du ruisseau dit Fonds des Rys, jusqu'à la rencontre du territoire de la commune d'Ehein; de ce point suivant ledit ruisseau jusqu'à l'embouchure de celui venant du bois de Halledé; de là par une 4e ligne droite, longue de 805 mètres, aboutissant à l'angle Nord de la ferme de Nathing; puis par une 5e ligne droite, longue de 2280 mètres, finissant à la rive droite de la Meuse, près du hameau de Chaumont, à l'endroit où vient aboutir les limites des communes de Clermont et Hermalle, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers quinze centimes par hectare.

La députation des états de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820;

Arrête :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et de Huy et des communes de Ramet, Ehein et Clermont, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du 4e mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 16 juillet 1836.

Présens : Messieurs baron Vandesteelen, gouverneur président; Bellefroid; Waléry; baron de Lamberts; Colard Trouillet; et F. N. J. Warzee, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour exécution, conforme : Le greffier des états de la province de Liège; F. N. J. WARZÉE. 798

MALADIE SECRÈTE, DARTRES

24 mille francs de récompense ont été votés au docteur OLLIVIER pour l'efficacité de ses agréables biscuits dépuratifs approuvés par l'Académie de médecine de Paris. DISTINGUEZ-LES, des palliatifs de MM. de St. Gervais, condamnés par les tribunaux et Albert qui a payé 300 francs un brevet illégal sans examen médical. Dépositaires à Liège, M. Albert; à NAMUR, M. Louys, pharmaciens. 618

SIROP JONHSON

Breveté pour guérir les palpitations, les toux, les rhumes, l'asthme et les catarrhes; il calme les nerfs; agit sur le sang sur les voies urinaires. — Dépôt dans les pharmacies de MM. : Décat, à Bruxelles; Froment, à Gand; Carette, à Tournay; Van Miert, à Mons; Louys, à Namur; Jonet, à Liège; Wanhal, à Louvain; Etienne, à Verviers. Pour toute la Hollande on peut s'adresser chez MM. Mouton et fils, pharmaciens à Lahaye. 618

RÉGENCE DE LIÈGE. — AVIS.

Les bourgmestre et échevins invitent les porteurs des obligations numérotés 131, 132, 136, 172 et 173 dans l'emprunt pour les pillages de mars 1834, à se présenter au bureau du receveur de la ville avant le 25 de ce mois, à l'effet de recevoir les intérêts échus au 1er mai dernier. — Passé le délai ci-dessus ce paiement devra être postposé jusqu'après l'approbation du budget de 1837. Liège, le 19 juillet 1836.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 21 JUILLET.

Le brick belge Jean de Locquenghien, v. de Naples, ch. de 80 lasts souffre en vrac 22,000 douves, 30 sacs amandes, 60 sacs noisettes, 60 sacs savon, 200 caisses us de réglisse, une partie anis et diverses autres marchandises.

BOURSES.

PARIS, LE 20 JUILLET.

Table of stock market prices for Paris, July 20. Columns include Fonds Publics, Cours du jour (Ouvert, Fermé), and Cours précédent (Fermé). Items listed include 5% bonds, 3% bonds, and various foreign securities.

LONDRES, LE 19 JUILLET.

Table of stock market prices for London, July 19. Columns include various securities and their prices.

AMSTERDAM, LE 20 JUILLET.

Table of stock market prices for Amsterdam, July 20. Columns include various securities and their prices.

CHANGES. — ANVERS, LE 21 JUILLET.

Table of exchange rates for Anvers, July 21. Columns include various banks and their rates.

Table of exchange rates for various locations including Belgium, Anvers, and London. Columns include location, rate, and date.

On dit qu'il y a 1 pour cent de baisse à Paris et 1/8 de hausse à Londres.

Petite rue de la bourse, à 3/4 heures.

Point de variation.

PLACE D'ANVERS, LE 21 JUILLET.

Sucres bruts. — 200 caisses Java blanc à fl. 25 1/2 pav. étr. Sucres raffinés. — 8,000 kilos lumps bon ordinaire à fl. 23. 8,000 à prix divers.

Café. — 150 balles Brésil à prix divers.

BRUXELLES, LE 21 JUILLET.

Table of stock market prices for Brussels, July 21. Columns include various securities and their prices.

VIENNE, LE 12 JUILLET.

Métalliques, 404 3/4. — Actions de la banque, 1358 1/4.

H. LIGNAC, Impr. du journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.